



Arts Martiaux Elements  
TAEKWON-DO ITF • KICKBOXING

# 2025

## Guide-Communication-Renseignements



Jean-François Filion

Directeur général

02/09/2025

## An Important Message for Our Non-French-Speaking Members, Parents and Supporters :

As per the Charter of the French Language, all communications from our organizations are in French, the official language of Québec. To ensure you don't miss any important information, **we kindly ask that you use a translation app** for our communications. **Please make this your first step before contacting us with questions.** Also, ignoring our messages could negatively affect you or your child, as key details may be overlooked. Thank you for your cooperation. Any further questions on this matter, contact General Manager, **Mr. Jean-François Filion**.

## Introduction

### À propos

- Nos organismes à but non lucratif.....3
- Le Taekwon-Do « ITF ».....4
- La fédération internationale de Taekwon-Do « ITF ».....5
- La World Association of Kickboxing Organizations « WAKO IF ».....6

### Lutte contre la violence en milieu de loisirs et de sports au Québec

- La protection de L'intégrité, le protecteur « P.I.L.S. ».....7
- L'organisme Sport'Aide.....8
- Le mouvement entraînement responsable, le « MER » du P.N.C.E.....9

### Progression en ceintures

- L'importance des changements de ceintures, les grades (Kup) et les degrés (Dan).....13
- La planification des ateliers et des examens.....17

Obligations des membres individuels, Brossard, Longueuil et St-Jean-sur-Richelieu.....19

Gestion de son compte sur AMILIA SmartRec.....22

Comment acheter un abonnement.....24

Comment s'enregistrer aux cours récurrents.....25

Cours d'essai.....26

**Impôts et déclarations de revenus**.....27

Communications aux membres et liens vers le site internet et les réseaux sociaux.....28

Politique d'affiliations, fédérations « ITF » et « WAKO ».....29

**Règlements dans le DOJANG**.....33

Informations utiles et règles de la maison.....34

### Mentions légales (dont l'utilisation de la plateforme de commerce électronique Amilia SmartRec)

- L'utilisation de la langue française.....35
- Renonciation et reconnaissance des risques.....36
- Protection des données personnelles et cybersécurité.....37
- Autorisation des photos et des vidéos.....37
- Responsabilités des membres et des parents en matière de protection de l'intégrité en sports.....38

### Politiques d'abonnement

- Facturation mensuelle, semaines facturables et non facturables.....39
- Résiliation d'abonnement.....40
- Annulation d'abonnement.....41

### Politiques de rabais

- Rabais aux familles, aux étudiants et aux ceintures noires.....42
- Rabais sur l'achats locaux à prix réduits et levées de fonds associées.....43
- Rabais « TKD Coaching », apprentissage en ligne.....44

**Annexe 1**, tarifs d'ateliers et d'examens.....45

**Annexe 2**, promotions sur les équipements, les uniformes et les vêtements.....46

# INTRODUCTION

## Un nouveau départ pour notre association régionale

Ces dernières années ont été marquées par de grands changements. Après la réouverture progressive à l'automne 2021, nous avons travaillé sans relâche pour nous améliorer, et nous sommes très fiers du chemin parcouru!

- **Nouvelle identité visuelle\*** : Le plus grand changement est sans doute le nouveau logo et la nouvelle identité visuelle. Processus sur deux ans pour créer le logo d'Arts Martiaux Éléments qui fut adopté en assemblées générales en 2023.



**Arts Martiaux Éléments**  
TAEKWON-DO ITF • KICKBOXING

- **Nouveau site internet** : le site web de l'association fut complètement refait à l'été 2021.



**Opportunités de développement et nouveau circuit de tournois** : en 2021, nous avons rejoint la World Association of Kickboxing Organizations (WAKO IF) en se joignant à WAKO Canada.

La WAKO IF est reconnue par le Comité international olympique depuis juillet 2021.

Ce guide a été conçu pour vous aider à mieux comprendre notre association régionale et ses clubs. Vous y trouverez toutes les informations importantes, notamment :

- **Politiques de rabais** : abonnements et achats de produits.
- **Politiques de résiliation** respectant la Loi sur la protection du consommateur (*résiliation contractuelle avant le 1/10 de la durée de l'abonnement*) et la politique d'annulation en cours d'abonnement.
- **Politiques d'affiliation** aux fédérations supérieures et les cotisations afférentes.
- **Structure des tarifs d'abonnements** basée sur nos prévisions budgétaires.



L'objectif est d'assurer une totale transparence, en conformité avec les exigences du gouvernement du Québec en matière de gouvernance, de protection des données et de cybersécurité.

Ce guide a été approuvé par les instructeurs, la direction technique et le conseil d'administration de l'Association régionale. Nous espérons qu'il vous sera utile!

Bonne lecture et au plaisir de vous avoir avec nous!

Jean-François Filion, V

장 프랑수아 필리옹

Directeur général, Association Régionale Taekwon-Do Montérégie inc.

Directeur technique régional, Arts Martiaux Éléments

Directeur technique, Arts Martiaux Éléments Longueuil

\* Avant 2005 : Académie de Taekwon-Do Michel Morency avec son logo spécifique, fondateur et pionnier de l'association régionale (1987), du Club de Taekwon-Do Brossard (1988), du Club de Taekwon-Do St-Hubert (1991) et du Club de Taekwon-Do Longueuil (1992)

## À PROPOS – Organismes à but non lucratif

### 1987, l'Association Régionale Taekwon-Do en Montérégie :



Fondateurs : Michel Morency, VI et Grand Maître Trần Triêu Quân, IX

Pionnier : Michel Morency, VI, directeur technique régional et des clubs

### 1988-2004, les clubs :

Michel Morency, VI, directeur technique régional et directeur des clubs



### 2004-2009, la direction technique :

Grand Maître Trần Triêu Quân, IX, directeur technique régional par intérim

### 2004-2006 :

François Couture, IV, directeur technique régional et des clubs

**Création du logo par M. Couture et adoption de l'identité « ACADÉMIE SAMGUK »**

### 2006-2009 :

Vincent Godbout, VI, directeur tech. Régional adjoint et responsable du club Longueuil

Jean-François Filion V, responsable du Club de Brossard

Simon Tremblay IV, responsable du Club de St-Hubert

### 2009+ :

Jean-François Filion V, directeur technique régional et directeur des clubs

- Les clubs d'Arts Martiaux Éléments sont des organismes à but non lucratif reconnue par chaque municipalité.
- L'Association régionale gère les opérations de chaque club.
- Un directeur général supervise les opérations de l'association régionale.
- Il y a un conseil d'administration par club et un pour l'association régionale.
- Il y a un directeur technique par club et un pour l'association régionale.
- Un directeur technique de club relève du directeur technique régional.
- Chaque municipalité possède sa propre politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif que nous nous devons de respecter.

Tous les membres d'Arts Martiaux Éléments sont obligés de respecter les politiques émises par chaque municipalité afin d'accéder à nos cours et à nos activités.

Chaque municipalité peut exiger l'enregistrement à une carte d'ACCÈS loisir ou une Carte Citoyen (ex. : B-CITI à Brossard). Dans de tel cas, le participant s'engage à payer les frais afférents directement auprès de la municipalité en effectuant les démarches exigées par celle-ci pour se procurer sa carte loisir.

Le CLUB doit, annuellement, faire parvenir une liste de membres à la municipalité et ce, conformément aux directives administratives exigées par celle-ci. Cette liste contient les informations personnelles tel que nom, prénom, adresse, téléphone et le # CARTE LOISIR pour fin de validation faite par la municipalité dans le maintien de notre statut d'organisme reconnu et accrédité.

### DÉFINITION DU TAEKWON-DO

Le Taekwon-Do est un art martial coréen créé par le général Choi Hong Hi en 1955. Le nom Taekwon-Do fut adopté le 11 avril 1955 par un comité présidé par le Général Choi Hong Hi. Originellement, le nom s'épelait en trois mots : « Tae Kwon Do ». Dans sa définition, le mot coréen TAEKWON-DO est formé des mots tae « 태 », ou « frapper du pied » et kwon « 권 », ou « frapper du poing », d'un trait d'union et enfin, du mot do « 도 », ou « méthode, art de vivre, voie spirituelle ».

L'épellation du mot « Taekwon-Do » avec l'ajout du TRAIT D'UNION – telle qu'on la connaît aujourd'hui – a été choisie en 1972 par le général Choi. Il voulait mettre en évidence la nécessité de l'équilibre entre l'entraînement physique (Tae et Kwon) et l'entraînement mental (Do) en distinguant dans l'épellation la différence entre le mental et le physique.

Le Taekwon-Do vise le développement personnel de son mieux-être et de sa vie sociale. Le Do s'articule autour des valeurs que sont :

- **COURTOISIE**
- **INTÉGRITÉ**
- **CONTRÔLE DE SOI**
- **PERSÉVÉRANCE**
- **COURAGE**

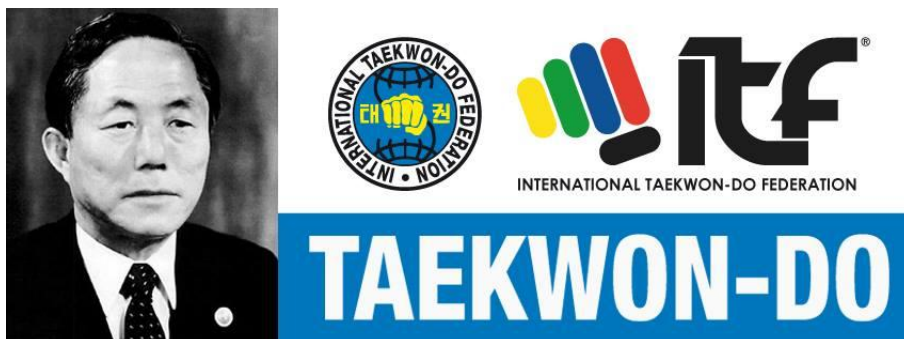
Pour ce faire, nous offrons un environnement respectueux pour tous et selon les capacités de chacun. La pratique est récréative et vise l'amélioration de la forme physique et l'apprentissage de la défense personnelle ou hosinsul « 호신술 ».

Pour les sportifs, il y a plus de 10 épreuves ; en individuelles, en couple et en équipe.

Nos sports, regroupé sous le Quadrathlon :

- **Les combats, matsogi « 맞서기 »**
- **Les formes (chorégraphies), tul « 틀 »**
- **Les cassages (planches), gyeokpa « 격파 »**
- **Les sauts (coups de pieds)**

## À PROPOS - Fédération internationale de Taekwon-Do



- Les fédérations supérieures :

- Quadrathlon ITF Québec, ci-après « [Q-ITF](#) ».  
(Anciennement la fédération québécoise de Taekwon-Do Internationale)
- La fédération canadienne de Taekwon-Do Internationale, ci-après « [CTFI](#) ».
- La fédération internationale de Taekwon-Do, ci-après « [ITF](#) ».

## À PROPOS - WAKO



World Association of Kickboxing Organizations

- Les fédérations supérieures :
  - [WAKO Québec](#)
  - [WAKO Canada](#)
  - [WAKO](#)

# LUTTE CONTRE LA VIOLENCE EN SPORTS

## Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport (PILS)

Le portail « Je dénonce » est un mécanisme confidentiel, indépendant et impartial, géré par le [Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport \(PILS\)](#). Il a été mis en place pour lutter contre la violence dans les milieux de loisirs et de sports et est un outil essentiel pour veiller à l'intégrité physique et psychologique de toutes les personnes impliquées. Vous pouvez l'utiliser pour signaler toute situation qui semble porter atteinte à l'intégrité d'une personne, en particulier d'un(e) enfant ou d'un(e) adolescent(e). Il n'est pas nécessaire d'avoir des preuves formelles pour faire un signalement ou une plainte. Votre rôle actif dans la prévention :

- Adoptez un comportement de « fair-play » et de respect en soutenant les initiatives qui encouragent la communication ouverte et l'esprit sportif que vous soyez un participant ou un parent.
- Familiarisez-vous avec les enjeux et les différentes formes de violence (abus, harcèlement, négligence, et violence psychologique, physique ou sexuelle).
- Participez aux formations et aux activités de sensibilisation de notre association régionale, offertes en ligne ou en personne.
- Informez-vous sur les politiques et les procédures en vigueur dans les autres clubs sportifs que vous ou votre enfant fréquentez.



Pour signaler un incident, veuillez suivre ces étapes simples et efficaces :

- Accédez au portail « [Je dénonce](#) ».
- Décrivez la situation.
- Agissez sans délai.

## Sport'Aide

« Sport'Aide a pour mission d'assurer un leadership dans la mise en œuvre d'initiatives favorisant un environnement sportif sain, sécuritaire et harmonieux pour les jeunes sportifs et fournir un service d'accompagnement aux différents acteurs du milieu sportif, et ce, tant au niveau élite que récréatif. »



### Notre engagement contre la violence

Notre organisation s'engage à devenir une ressource de premier plan dans la lutte contre la violence et l'intimidation. Nous sommes là pour vous accompagner, peu importe le contexte, que ce soit dans le sport, à l'école ou à la maison.



[Jeune sportif](#)

[Entraîneur](#)



[Parent](#)

[Administrateur](#)

### Nos objectifs :

- **Soutenir et orienter** les personnes qui vivent des difficultés, en leur offrant un accompagnement adapté à leurs besoins et à leur situation.
- **Orienter et accompagner** le dépôt de plaintes auprès du [Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport \(PILS\)](#). Nous collaborons avec les parents et le directeur technique pour vous aider dans cette démarche.
- **Adopter une nouvelle approche** inspirée de meilleures pratiques, un programme intitulé « À l'action! Agissons contre l'intimidation ». Cette initiative vise à donner à toute notre communauté sportive les outils nécessaires pour prévenir et contrer l'intimidation.

## Mouvement Entraînement Responsable « MER »

Le mouvement Entraînement responsable (MER) demande aux organismes sportifs, parents et entraîneurs de mettre en œuvre une méthode d'entraînement responsable partout au Canada, sur le terrain comme ailleurs.



Le MER repose sur trois grands piliers : la règle de deux, la formation sur l'éthique et la vérification des antécédents. Ces piliers tentent à assurer un milieu sportif sécuritaire et amusant pour tous. Prendre part au Mouvement Entraînement Responsable, notre association tente à créer une meilleure culture sportive :

- Sûre, PDF « [La règle de deux](#) »
- Savante et PDF « [Formation sur l'éthique](#) »
- Sécuritaire PDF « [Vérification des antécédents](#) »

La sécurité en groupe

# Règle de deux



Le but de la Règle de deux est de s'assurer que toutes les interactions et communications se font dans un environnement ouvert et observable et qu'elles sont justifiables. Pour respecter la Règle de deux, deux adultes responsables (un entraîneur, un parent ou un bénévole dont les antécédents ont été vérifiés) sont présents avec le participant. Il peut y avoir des exceptions en cas d'urgence. Vérifiez comment votre organisme sportif applique la Règle de deux.

La Règle de deux est une pratique exemplaire qui vise à assurer un milieu sportif sécuritaire pour tous.

## INTERACTIONS



- Deux entraîneurs formés dont les antécédents ont été vérifiés
- Un participant



- Un entraîneur formé
- Un adulte dont les antécédents ont été vérifiés
- Un participant



- Un entraîneur
- Deux participants



- Un entraîneur
- Un participant

## Fonctionnement de la Règle de deux



**Travailler en équipe.** Un entraîneur devrait être en présence d'un autre entraîneur ou adulte dont les antécédents ont été vérifiés (parent ou bénévole) lorsqu'il interagit avec les participants.



**Être accessible au public.** S'assurer que toutes les situations ont lieu dans un environnement ouvert et observable et qu'elles sont justifiables.



**Planifier les déplacements.** Deux adultes doivent être présents lors des déplacements avec les participants. Consulter la politique de voyage du club.



**Être raisonnable.** Porter attention au sexe des participants dans le choix des entraîneurs ou des bénévoles.



**Être transparent.** S'assurer que toutes les communications sont envoyées au groupe ou incluent les parents ou tuteurs. Éviter les communications individuelles.

## La Règle de deux dans un cadre virtuel

En plus des lignes directrices recommandées, les séances de formation virtuelle doivent également assurer ce qui suit :



**Sensibiliser les parents.** Obtenir le consentement des parents pour les séances virtuelles et les aviser des activités qui auront lieu.



**Enregistrer chaque séance.** Les séances devraient se dérouler dans un environnement professionnel (pas dans une chambre).



**Faire un bilan hebdomadaire.** Encourager des rencontres régulières avec les parents, les entraîneurs et les participants sur la formation virtuelle.

**Entraîneurs, participants, parents et bénévoles... Nous faisons tous partie de la même équipe pour rendre le sport sécuritaire et amusant pour tout le monde.**



Veillez à ce que le sport reste sûr, savant et sécuritaire.

Pour en savoir plus, visitez le [coach.ca/MER](https://coach.ca/MER)



Outils pour les entraîneurs

# Formation sur l'éthique



Grâce à la formation sur l'éthique, les entraîneurs ont les connaissances, la confiance et les compétences nécessaires pour gérer efficacement les situations difficiles.

Les nombreux modules de formation continue aident les entraîneurs à :



Élargir leurs connaissances tout au long de leur carrière.



Repérer les enjeux juridiques, éthiques et moraux.



Reconnaître et prévenir la maltraitance.

Offrir un soutien aux entraîneurs et nouveaux entraîneurs qui souhaitent suivre une formation ou obtenir une certification.

## Formations du PNCE

- ➔ Formation et évaluation en ligne Prise de décisions éthiques PNCE
- ➔ Module de formation en ligne Création d'un environnement sportif sain PNCE
- ➔ Module de formation en ligne Prendre une tête d'avance en sport PNCE
- ➔ Module de formation en ligne Diriger un sport sans dopage PNCE
- ➔ Plan d'action d'urgence PNCE

## Formations de l'ACE

- ➔ Formation sur la sécurité dans le sport de l'ACE
- ➔ Module de formation en ligne La santé mentale dans le sport de l'ACE
- ➔ Module Encadrer la reprise des activités sportives de l'ACE
- ➔ Série Intervenir au-delà du sport : Comprendre la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents et la violence fondée sur le genre dans le sport

## Autres formations / ressources

- ➔ Respect et sport
- ➔ Formations Priorité Jeunesse — Centre canadien de protection de l'enfance
- ➔ Suivre les Principes Sport pur
- ➔ Code d'éthique du PNCE

D'autres ateliers et modules de formation sont ajoutés régulièrement.



Veillez à ce que le sport reste sûr, savant et sécuritaire.

Pour en savoir plus, visitez le [coach.ca/MER](http://coach.ca/MER)



Protéger les gens

# Vérification des antécédents



La vérification des antécédents permet à l'organisme sportif de garantir que les candidatures qu'il reçoit, notamment pour des postes d'employé, d'entraîneur ou de bénévole, répondent aux principales exigences pour participer à toutes les activités.

## Outils de vérification



Offres d'emploi détaillées



Vérification des renseignements de la police



Entrevues



Vérification des références

## Ressources sur la vérification des antécédents

- [Grille de vérification des antécédents](#)
- [Vérification policière approfondie \(E-PIC\) — page de renvoi de l'ACE](#)
- [Politique de vérification des antécédents des entraîneurs pour les organismes sportifs](#)
- [Modèle de politique sur la vérification des antécédents](#)
- [Filtrage — Bénévoles Canada](#)
- [Guide sur le filtrage de Bénévoles Canada](#)
- [Trousse du programme Priorité Jeunesse](#)
- [Politique de filtrage des bénévoles de Scouts Canada \(en anglais\)](#)
- [Guide d'entrevue de sélection de Scouts Canada](#)

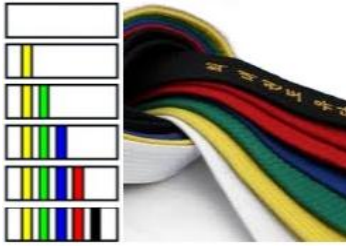


Veillez à ce que le sport reste sûr, savant et sécuritaire.

Pour en savoir plus, visitez le [coach.ca/MER](http://coach.ca/MER)



## IMPORTANCE des CHANGEMENTS DE CEINTURES



*« Normalement, de nombreux enfants dans le monde entier passent leur examen et réussissent leur ceinture et ils reçoivent un certificat de manière périodique, soit quelques fois par année dans le cadre d'un programme d'arts martiaux de leur choix. Mais que signifie vraiment passer une ceinture pour des enfants ?*

- 1. C'est le résultat d'avoir suivi et rempli toutes les exigences du programme, avec un haut niveau d'engagement, sacrifiant peut-être d'autres "plaisirs" et surtout l'amélioration personnelle à un si jeune âge.*
- 2. C'est apprendre à passer à l'étape suivante, comme la vie elle-même, en respectant le processus précédent et avec le désir d'apprendre quelque chose de nouveau avec la nouvelle graduation à la fois techniquement et physiquement.*
- 3. C'est le sourire de regarder papa, maman, oncles et grands-parents et de montrer fièrement cette nouvelle étape et de partager cette célébration avec la famille.*
- 4. C'est aussi l'exploit des parents, en pariant sur un Art Martial et en respectant la logistique du transport à l'activité, souvent d'y attendre et du retour à la maison, en donnant tout pour leurs enfants.*
- 5. Enfin, nous laissons un héritage si profond aux enfants, où pour le cas des instructeurs, ils seront à jamais des athlètes de Taekwon-Do ITF. Le Taekwon-Do est pour toujours, peut-être que nous pouvons mettre cette partie de notre vie en pause plusieurs fois, mais une salle de sport, un Dojang, peu importe où dans le monde, sera toujours prête à recevoir un élève à nouveau.*

*Nous vous invitons à vous souvenir de cet enfant qui est allé en classe avec beaucoup d'enthousiasme et à lui permettre de terminer ce dont il a toujours rêvé ! Taekwon! »*

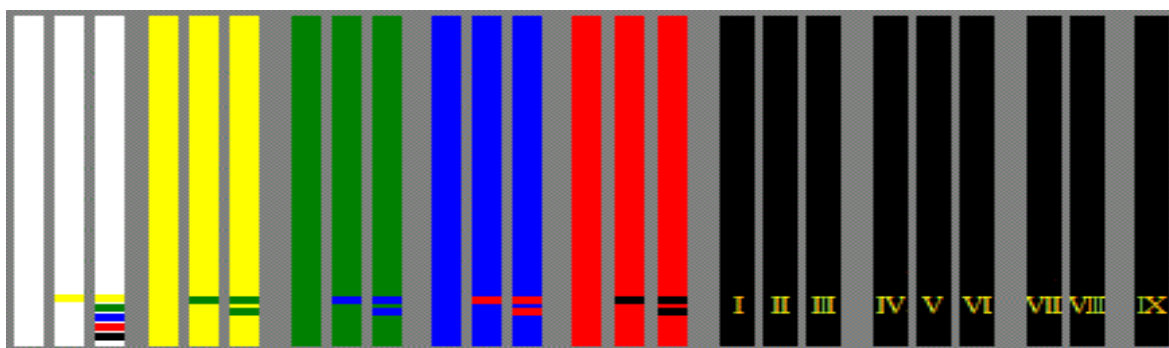
**Fernando Arrua VI**

Président of FETREP (*Federación Paraguaya de Taekwon-Do estilo ITF*)

*Avec son autorisation*



## GRADES « KUP » | DEGRÉS « DAN »



- Les grades se divisent en 10 pour les ceintures de couleurs.
- Il s'exprime plutôt en degrés pour la ceinture noire, du 1<sup>er</sup> au 9<sup>ème</sup> degré.
- Les grades sont décroissants. Ils débutent par le grade 10, la ceinture blanche, pour se terminer par le grade 1, la ceinture rouge barre noire (la dernière ceinture de couleur avant la ceinture noire).
- Alors que les degrés débutent par le chiffre un (1) pour terminer au neuvième (9) degré pour la ceinture noire.

### • Grades pour les 12 ans & moins :

| NIVEAU<br>/Level                                                                                                                          | Ceinture   Belt                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| 1                                                                                                                                         | CEINTURE BLANCHE<br>White belt |
| 2                                                                                                                                         | BARRE JAUNE<br>Yellow stripe   |
| 3                                                                                                                                         | BARRE VERTE<br>Green stripe    |
| 4                                                                                                                                         | BARRE BLEUE<br>Blue stripe     |
| 5                                                                                                                                         | BARRE ROUGE<br>Red Stripe      |
| 6                                                                                                                                         | BARRE NOIRE<br>Black stripe    |
| CERTIFICAT REÇU<br>À L'ATELIER DE<br>PROMOTION DE<br>CHAQUE NIVEAU<br><br>Certificate awarded on<br>Promotion Workshop<br>for each level. |                                |

**Kup 10 & 9 :** niveau 1 à 6 de la ceinture blanche à la ceinture blanche barre noire

**Kup 8 & 7 :** ceinture jaune, ceinture jaune 1 barre verte puis 2 barres vertes

**Kup 6 & 5 :** ceinture verte, ceinture verte 1 barre bleue puis 2 barres bleues

**Kup 4 & 3 :** ceinture bleue, ceinture bleue 1 barre rouge puis 2 barres rouges

**Kup 2 & 1 :** ceinture rouge, ceinture rouge 1 barre noire puis 2 barres noires

### • Grades pour 13 ans & plus :

- **Kup 10 & 9 :** ceinture blanche et ceinture blanche (1) barre jaune
- **Kup 8 & 7 :** ceinture jaune et ceinture jaune 1 barre verte
- **Kup 6 & 5 :** ceinture verte et ceinture verte 1 barre bleue
- **Kup 4 & 3 :** ceinture bleue et ceinture bleue 1 barre rouge
- **Kup 2 & 1 :** ceinture rouge et ceinture rouge 1 barre noire

## GRADES « KUP » | DEGRÉS « DAN »



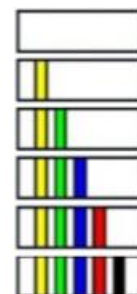
### • La progression en ceintures :

**En premier lieu :** les apprentissages selon le niveau du grade ou du degré et

**En deuxième lieu :** le temps alloué aux perfectionnements de ces apprentissages afin de les maîtriser convenablement. Pour ce faire, la fréquence d'entraînement idéale est d'au moins trois (3) cours par semaine particulièrement pour les ceintures de couleurs.

Pour les ceintures blanches, la progression comporte 6 niveaux pour atteindre la ceinture jaune :

- Un minimum d'heures de pratique supervisées par un instructeur est nécessaire pour obtenir une permission à se présenter à un atelier de promotion à partir du niveaux 2, soit la ceinture blanche ½ jaune.
- Le délai pour l'atteinte de la ceinture jaune est d'un (1) an pour les 8-12 ans et de deux (2) ans pour les 4-7 ans.
- Si un participant ne respecte pas le minimum de deux (2) cours par semaine (équivalent à 12-15 heures entre les niveaux), la progression à un (1) cours par semaine est malheureusement limitée et est ralenti de la manière suivante :
  - 4 à 7 ans : un (1) niveau supplémentaire par saison.
  - 8 ans et plus : jusqu'à deux (2) niveaux par saison.



**Exemples :** un enfant débutant à l'âge de 4 ans ne peut pas atteindre la ceinture jaune avant l'âge de 6 ans en autant qu'il participe à un minimum deux (2) cours sinon trois (3) par semaine durant la saison scolaire.

Un enfant débutant à l'âge de 5 ans ne peut pas atteindre la ceinture jaune avant l'âge de 6½ à 7 ans en autant qu'il participe à un minimum deux (2) cours sinon trois (3) par semaine durant la saison scolaire.

Pour les ceintures de couleurs, la progression en ceintures chez les enfants :

À raison de 35 heures de cours entre chaque Kup équivalent à 3 cours par semaine.

- De la ceinture jaune, jaune I à la ceinture jaune II, Kup 8 et 7 : approx. 1 ½ ans
- De la ceinture verte, verte I à la ceinture verte II, Kup 6 et 5 : approx. 1 ½ ans
- De la ceinture bleue, bleue I à la ceinture bleue II, Kup 4 et 3 : approx. 1 ½ ans
- De la ceinture rouge, rouge I à la ceinture noire 1<sup>er</sup> degré, Kup 2 et 1 : approx. 2 ans

**Un enfant ne peut atteindre la ceinture noire 1<sup>er</sup> degré avant l'âge de 12 ans.**

**Exemple :** un enfant débutant à l'âge 4 ans aura 6 ans à la ceinture jaune, 7 ½ ans à la ceinture verte (mini-peewee), 9 ans à la ceinture bleue (peewee), 10 ½ ans à la ceinture rouge (peewee) et aura 1 ½ de temps de préparation avant l'âge de 12 ans pour atteindre la ceinture noire. L'âge de 12 ans étant l'âge minimum pour l'atteinte de la ceinture noire 1<sup>er</sup> degré selon les règlements de la fédération canadienne de Taekwon-Do ITF.

## GRADES « KUP » | DEGRÉS « DAN »

### Les degrés, « DAN », pour les ceintures noires :

Après l'obtention de la ceinture noire 1<sup>er</sup> degré ou « Bu Sabum Nim », il faut un minimum de 7 autres années avant d'atteindre le niveau d'instructeur « Sabum Nim » soit la ceinture noire 4<sup>ème</sup> degré. Une certification émise par la ITF est également requise. Cette certification, le « Cours Instructeur International » ou « IIC », doit donc être complété avec succès avant d'obtenir cette importante promotion. Les titres à la ceinture noire tel que « Sabum » se comparent au titre de Shifu du kung fu en Chine, ou encore au titre de Sensei en Karaté au Japon.

- |                                                      |                          |                  |
|------------------------------------------------------|--------------------------|------------------|
| • 1 <sup>er</sup> degré à 3 <sup>ème</sup> degré :   | Assistant Instructeur    | « Bu Sabum Nim » |
| • 4 <sup>ème</sup> degré à 6 <sup>ème</sup> degré :  | Instructeur              | « Sabum Nim »    |
| • 7 <sup>ème</sup> degré et 8 <sup>ème</sup> degré : | Maître Instructeur       | « Sahyun Nim »   |
| • 9 <sup>ème</sup> degré :                           | Grand Maître Instructeur | « Sasung Nim »   |

### Lieux des passages de ceintures, ateliers, examens et promotions :

- **Ateliers régionaux pour toutes les ceintures blanches** : concerne les candidats pour les ateliers de promotion pour la ceinture blanche barre jaune, barre verte, barre bleue, barre rouge et pour la barre noire (niveaux 2 à 6 de la ceinture blanche). Ces ateliers peuvent s'effectuer au club du candidat ou la plupart du temps, ont lieu dans l'un des clubs de notre association où tous les candidats de chaque club se déplacent pour cet événement important.
- **Examens régionaux pour les ceintures de couleurs** : concerne le Kup 7, à partir de la ceinture jaune I (barre verte) et les candidats pour la ceinture noire 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré. Les examens s'effectuent dans l'un des clubs de l'association où tous les candidats de chaque club se déplacent pour les examens. La plupart du temps le lieu est le Centre sportif Édouard Montpetit : 260, rue de Gentilly Est, Longueuil, Qc, J4H 4A4).
- **Examens provinciaux** : se fait hors région à partir de la ceinture noire 3<sup>ème</sup> degré et plus.

### POUR VOTRE INFORMATION \*

- Les équipements vendus lors des ateliers et des examens sont en bas du prix de détails suggérés!
- Les prix incluent les taxes de ventes, la livraison (transport) et la manutention dont la préparation des commandes et l'assemblage de chaque ensemble.
- Ils sont livrés lors de l'atelier ou de l'examen.
- Nous nous occupons de déterminer les grandeurs des équipements.
- Le choix de couleurs est basé sur la disponibilité des produits.

\* Voir notre politique des rabais sur les produits à prix réduits plus loin dans ce guide pour plus de détails.

# PLANIFICATIONS des ATELIERS et des EXAMENS

PRIÈRE DE LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS ET LES DIRECTIVES

## « Quelle est la différence entre un atelier et un examen ? »

- Les **ateliers** concernent les **ceintures blanches** barre jaune, barre verte, barre bleue, barre rouge et ceinture blanche barre noire.
- Les **examens** concernent les **ceintures de couleurs** de la ceinture jaune à KUP 8 à la ceinture rouge 1 barre noire, Kup 1.

## « Quelle est la fréquence ? »

### Calendrier des activités

Les **ateliers** ont lieu toutes les 6 à 8 semaines.

Les **examens** se déroulent deux fois par an, à l'automne et au printemps :

- **Automne** : lors de la dernière fin de semaine de novembre ou la première de décembre.
- **Printemps** : lors de dernière fin de semaine de mai ou la première de juin.
- Opportunité particulière : Si un participant est inscrit aux cinq jours de camp durant la semaine de relâche, il pourrait être invité à passer son examen ou à prendre part à un atelier le vendredi, dernier jour du camp.

## « Comment savoir si je suis invité à un atelier ou à un examen ? »

- Les invitations se font par message texte ou par courriel : les invitations pour les événements ne sont pas gérées par les instructeurs durant les cours. C'est la direction qui s'en occupe en envoyant un message personnel pour inviter chaque élève concerné.
- La confirmation de présence par le candidat : la confirmation se fait sur la plateforme Amilia SmartRec afin de confirmer sa présence à ladite invitation.

## « Pourquoi faut-il confirmer sa présence ? »

### Informations importantes concernant les ateliers et les examens

Les instructeurs sont responsables de l'invitation des élèves éligibles à une promotion de ceinture. Cependant, il n'est pas possible pour eux de communiquer toutes les informations nécessaires durant les cours.

Pour cette raison, les détails complets, ainsi que les rendez-vous sont publiés et disponibles sur la plateforme AMILIA SmartRec. **Il incombe donc au candidat ou à ses parents de se préparer adéquatement.**

De plus, le paiement des frais afférents doit être effectué à l'avance ou le jour même de l'événement. L'ignorance de cette obligation financière, y compris pour l'équipement de combat obligatoire, ne constitue pas un motif valable et ne sera pas accepté comme raison de ne pas s'acquitter de ces frais. **Donc, un candidat et/ou des parent mal préparés pourraient subir le refus des examinateurs à ce que le candidat participe à l'atelier ou à l'examen.**

## PLANIFICATIONS des ATELIERS et des EXAMENS

### « Comment savoir que mon rendez-vous est confirmé? »

1. Dès que votre rendez-vous est confirmé, une **\*\*facture\*\*** est envoyé via Amilia SmartRec. La facture contiendra toutes les informations importantes, comme l'adresse, la date, l'heure et l'endroit du rendez-vous.
2. Une fois que vous avez confirmé le rendez-vous sur la plateforme, vous recevrez une invitation à ajouter à votre agenda et à celui de votre enfant. **Le rendez-vous sera également ajouté directement sur l'application Amilia SmartRec.**
3. De cette manière, votre instructeur peut consulter qui, de ses élèves, ont confirmé la bonne réception de l'invitation car son élève/candidat est ajouté à la liste de présence pour le rendez-vous.

En confirmant votre présence, vous aidez l'équipe à se préparer pour l'événement. **De cette façon, nous pouvons commander les certificats, les uniformes, les ceintures et l'équipement de combat nécessaires** pour la bonne quantité de participants.

### « Quelles sont les options de paiements? »

Le montant doit correspondre aux frais afférents du candidat selon le type d'atelier ou d'examen, la remise d'une nouvelle ceinture et/ou la réception de nouveaux équipements de protections. [Prix inscrits à l'annexe 2]

1. **En argent comptant** : le paiement, au montant exact, se fait sur place le jour de l'événement par argent comptant. SVP, évitez les chèques.
2. **Par virement Interac** : doit être envoyé au moins 24 heures à l'avance à [info@am-elements.org](mailto:info@am-elements.org) en **ajoutant +1\$** au total du virement à effectuer.
3. **Par carte de crédit** : une demande particulière doit nous être envoyée au moins 3 jours d'avance par courriel à [info@am-elements.org](mailto:info@am-elements.org). Une facture incluant **un frais de service additionnel de 5% pour une transaction par carte de crédit** sera ajouté aux frais afférents.

### « Qu'est-ce qui se passe si je manque l'atelier ou l'examen? »

**Politiques d'absence d'un candidat le jour d'un atelier ou d'un examen :**

- **Absence motivée** : il est courtois de répondre au message texte en cas de non-disponibilité à la date proposée pour un atelier ou un examen.
- Une date alternative pourrait être planifiée seulement après avoir reçu la majorité des réponses de tous les candidats éligibles à un atelier ou à un examen.
- **Ponctualité** : il est important d'arriver plusieurs minutes avant l'heure indiquée.
- **Conséquence d'un retard** : un retard peut entraîner le report le jour même dans l'un des groupes suivants ou malheureusement, le report à une date ultérieure.
- **Cérémonie** : à la fin de chaque atelier ou d'examen, un temps est pris effecteur une cérémonie de promotion où est remis les certificats, les barres et/ou les nouvelles ceintures ainsi qu'une prise de photo de groupe.

## OBTENTION CARTE B-CITI, ville de BROSSARD



Arts Martiaux Éléments Brossard aussi appelé Club Taekwon-Do de Brossard inc.

### OBLIGATION DES MEMBRES

Maintien de notre statut d'accréditation et de reconnaissance

D'organisme à but non lucratif (OBNL) reconnu par la Ville de Brossard.

Ce que vous devez savoir afin d'obtenir votre statut de membre en règle avec nous :

#### 1) D'ABORD, IL VOUS FAUT VOUS PROCURER votre numéro B-CITI auprès de la ville :

Résident fait en ligne : 5\$/an/personne ou 10\$/famille/an.

Résident fait en personne : 10\$/an/personne ou 20\$/famille/an.

Non-résident : 50\$/personne/an.

Autres avantages : patinage libre gratuit. Rabais : badminton, tennis, baignade.

Pour obtenir la B-CITI, vous devez effectuer une démarche directement avec la ville de Brossard, en ligne ou en personne et payer le frais afférent de la BCITI directement à la Ville de Brossard.



**Note au "Non-résidents"** : il est obligatoire d'obtenir votre B-CITI même si vous ne résidez pas à Brossard.

#### 2) ENSUITE, VOUS DEVREZ AJOUTER No. B-CITI À VOTRE PROFIL DANS AMILIA SMARTREC :

- Inscrivez votre numéro B-CITI lors du processus d'enregistrement à l'un des cours au champ approprié du formulaire d'enregistrement.
- Si vous ne l'avez pas, vous pourrez retourner plus tard à la section « formulaires » de votre profil sous "Questions supplémentaires" de votre compte Amilia.
- Pour en savoir plus : [BCITI+](#).

#### « POURQUOI FAUT-IL ACHETER LA B-CITI ? »

- Le CLUB doit maintenir son statut d'organisme reconnu et accrédité annuellement.
- Le CLUB envoie une liste de membres à chaque année à la Ville de Brossard.
- Vous devez donc vous assurer de maintenir votre carte B-CITI active à chaque année.
- Pour en savoir plus : [BCITI+](#).
- Sur le site internet de la Ville : [SPORTS-INDIVIDUELS](#)
- Organisme reconnu et accrédité depuis 1988 : [RÉPERTOIRE DES ORGANISMES](#)

# OBTENTION CARTE LOISIR, Ville de LONGUEUIL



Arts Martiaux Éléments Longueuil

## OBLIGATION DES MEMBRES

Maintien de notre statut d'accréditation et de reconnaissance  
D'organisme à but non lucratif (OBNL) reconnu par la Ville de Longueuil.

Nous devons lui fournir annuellement la liste de nos membres.

**Votre Rôle :** veuillez simplement vous assurer que vos informations personnelles (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone) sont toujours à jour dans votre dossier.

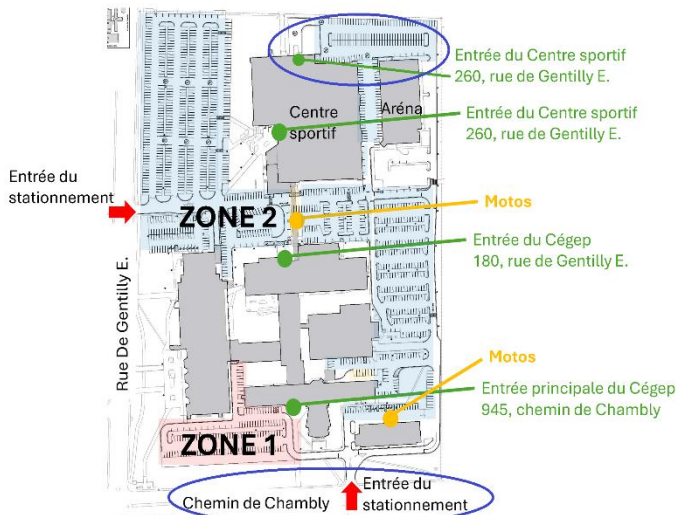
**Protection des Données assurée :** seules les informations de base sont transmises à la Ville.

« Carte Accès Longueuil » : non obligatoire

**Informations pour les membres Non-Résidents :** la Ville nous permet d'accepter des membres qui ne résident pas sur son territoire. Les non-résidents n'ont pas de démarches administratives et n'ont aucun frais supplémentaires à payer à la Ville.



## Règlement d'accès au stationnement du Collège Édouard Montpetit (C.E.M.)



**Accès général :** l'accès est payant pour la zone 1 du C.E.M. et de la zone 2 autour du Centre Sportif. **L'accès GRATUIT n'est pas inclus dans l'abonnement de nos membres.**

**Dispositions pour le dépôt et la ramassage d'enfants :** une tolérance de 30 minutes est accordée, sans aucune garantie de disponibilité de places. **Pour les parents ou accompagnateurs :**

1. Nous vous **suggérons d'utiliser l'entrée du Chemin de Chambly en priorité** car il y a moins d'achalandage en soirée.
2. Nous vous **suggérons d'utiliser l'entrée secondaire donnant accès au terrain de football/piste d'athlétisme derrière l'Aréna et le CSEM.** Cette période de courtoisie est strictement conditionnée et contrôlée par les bornes électroniques du C.E.M.

**Frais pour autres activités de la Ville :** les frais annuels via la « Carte Accès Longueuil » pour non-résidents s'appliquent uniquement si vous souhaitez accéder à d'autres services directement gérés par la Ville (comme les activités aquatiques ou l'accès à la bibliothèque) :

- 100 \$ pour un individu et de 180 \$ pour les familles.

### OBLIGATION DES MEMBRES

Maintien de notre statut d'accréditation et de reconnaissance  
D'organisme à but non lucratif (OBNL) admissible par la Ville de St-Jean-sur-Richelieu.



Vous devez simplement vous assurer que vos informations personnelles demeurent à jour.

La ville de St-Jean-sur-Richelieu n'exige pas la [Carte CITOYEN](#) pour vous permettre de participer à nos activités!

Cette politique s'applique autant aux résidents qu'aux Non-résidents.

Il n'y a pas de frais supplémentaires tel que l'achat d'une carte loisir auprès de la municipalité.

Nous devons cependant, à chaque année, fournir la liste de nos membres résidents et de membres non-résidents.

Le CLUB envoie la liste de membres à chaque année à la Ville de St-Jean-sur-Richelieu.

**Mention sur la protection des données personnelles et cybersécurité :** la liste de membre inclut nom, prénom, adresse, no. de téléphone de chaque membre.

À cet effet, vous devrez accepter que vos informations personnelles soient transmises par le CLUB à la Ville et ce, conformément aux directives administratives municipales demandées.

*Pour les autres services de la Ville de St-Jean-sur-Richelieu via la Carte CITOYEN tel que la bibliothèque, les loisirs et les camps de jour : [POUR EN SAVOIR PLUS](#)*

Pour les Non-résidents : la [carte CITOYEN](#) est GRATUITE.

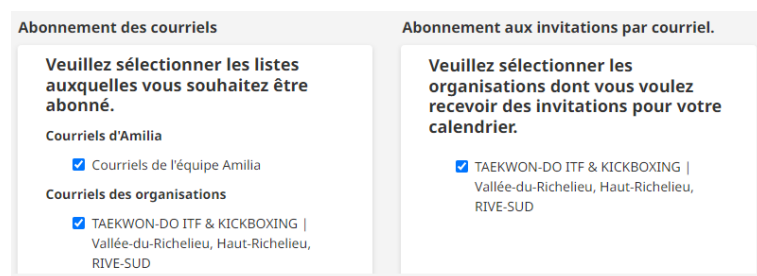
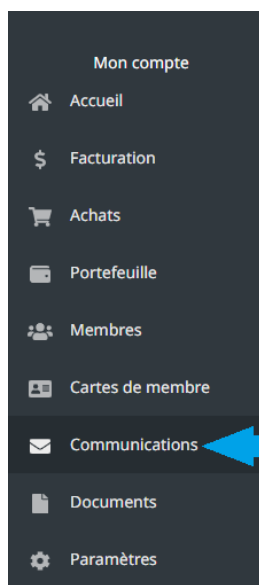
## Gestion de votre compte sur AMILIA SmartRec

- **RÉCEPTION DE NOS COURRIELS ET DE NOS MESSAGES TEXTES :**

Complétez vos informations de communication particulièrement les courriels et numéros de téléphones cellulaires pour nous aider à vous joindre comme responsable de compte ou comme parent associé au responsable dudit compte.

- **NOS COMMUNICATIONS EN PROVENANCE DE LA PLATEFORME AMILIA :**

Les communications provenant doivent être activées dans l'onglet « Communications » dans votre compte personnel. **Sinon, vous ne recevrez pas nos courriels.**



Il faut s'assurer de marquer « TAEKWON-DO ITF & KICKBOXING | Vallée-du-Richelieu, Haut-Richelieu, RIVE-SUD » comme sélection aux 2 sections de l'onglet communication.

- **L'APPLICATION AMILIA :**

Nous vous encourageons vivement à télécharger l'application Amilia. C'est super pratique pour ne rien manquer et plus facile de suivre les ajustements au fil du temps. **Restez à jour avec l'appli Amilia!**

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION AMILIA

[GOOGLE STORE](#)



[APP-STORE](#)



- **QUI AMÈNE ET QUI PEUT REPRENDRE VOTRE ENFANT :**

Complétez les champs « LIEN » et « RÔLE » pour chaque enfant pour tous les contacts identifiés à votre compte tel que votre conjoint(e), grands-parents ou autres adultes :

 **Contacts**

| Nom      | Lien | Rôle                    |   |
|----------|------|-------------------------|---|
| Madame   | Mère | Tuteur légal principal  | x |
| Monsieur | Père | Tuteur légal secondaire | x |

Ajouter

- **INFORMATIONS MÉDICALES :**

Indiquez-nous toutes infos susceptibles de nous aider à bien encadrer votre enfant. Il en va de la qualité de ses propres apprentissages et la vitesse de sa progression à apprendre à se défendre.

 **Informations médicales**

☐ Cocher ici si aucun problème de santé connu.

**Allergies**

☐ Noix ☐ Arachides

☐ Oeufs ☐ Piqûres d'insectes

☐ Fruits de mer

**Autres**

**Réactions allergiques**

**Maladies**

☐ Asthme ☐ Incontinence

☐ Trouble auditif ☐ Diabète

☐ Hyperactivité ☐ Épilepsie

☐ Trouble visuel

**Autres**

# COMMENT ACHETER UN ABONNEMENT

## Comment vous enregistrer à nos cours

Pour vous inscrire à nos cours, suivez ces étapes :

1. **Achetez votre abonnement** : Rendez-vous sur notre plateforme Amilia SmartRec. Choisissez [l'abonnement](#) qui vous convient. C'est la première étape indispensable pour avoir accès à l'enregistrement à nos cours.

<https://app.amilia.com/store/fr/artm/shop/memberships>



2. **Attendez de recevoir l'autorisation par courriel** : une fois l'abonnement acheté, vous recevrez un courriel de confirmation d'une "COMPÉTENCE" ajoutée à votre profil (ou à celui de votre enfant).

|                 |                                |  |
|-----------------|--------------------------------|--|
| 1               | CEINTURE BLANCHE<br>White belt |  |
| 2               | BARRE JAUNE<br>Yellow stripe   |  |
| 3               | BARRE VERTE<br>Green stripe    |  |
| 4               | BARRE BLEUE<br>Blue stripe     |  |
| 5               | BARRE ROUGE<br>Red Stripe      |  |
| 6               | BARRE NOIRE<br>Black stripe    |  |
| CERTIFICAT RECU |                                |  |



3. **Enregistrez-vous aux cours** : une fois reçue l'autorisation, vous aurez la possibilité de vous enregistrer aux cours que vous souhaitez selon la compétence reçue, l'âge et le niveau de ceintures : <https://app.amilia.com/store/fr/artm/shop/programs>
4. Assurez-vous de placer vos informations de contacts en cas d'urgence et votre déclaration de l'état de santé ainsi qu'une photo de type passeport. La plupart de nos cours sont récurrents. Alors n'oubliez pas d'utiliser votre nouvelle autorisation pour vous y inscrire!
5. Nous vous encourageons vivement à télécharger l'application Amilia après avoir acheté un abonnement et effectué votre enregistrement. C'est super pratique pour ne rien manquer et plus facile de suivre les ajustements au fil du temps.  
**Restez à jour avec l'appli Amilia!**

[GOOGLE STORE](#)



[APP-STORE](#)



## ENREGISTREMENTS aux COURS RÉCURRENTS

### ÉTAPE 1 : l'achat d'un abonnement :

- Chaque abonnement est relié aux cours de chaque club et de chaque succursale.
- Après l'achat d'un abonnement, l'enregistrement aux cours est possible.

### ÉTAPE 2 : l'enregistrement pour les cours avec récurrence:

- L'enregistrement aux cours récurrents spécifiques de chaque participant est obligatoire.
- **Paramètres de chaque cours** : il faut respecter l'âge et le niveau de compétence.

**Âge requis :** 4 - 7 ans au jour de l'activité  
**Prérequis :** Avoir terminé les cours d'essai et assister à l'atelier de promotion du niveau 2.  
**Compétence requise :**  
Au moins une des compétences suivantes est requise :  
Initiation - Niveau 2, blanche barre jaune, Initiation - Niveau 3, blanche barre verte, Initiation - Niveau 4, blanche barre bleue, Gup - 10° Kup - Blanche

- **Niveau de compétence** : chaque membre est attribué une compétence et permet d'assurer que le « bon » participant puis s'enregistrer au « bon » cours récurrents. Lorsqu'un participant n'a pas la compétence, ou l'âge, un point d'exclamation « ! » apparaît à la droite de son nom :

Âge requis : 4 - 7 ans au jour de l'activité

[Visionner les compétences requises pour cette activité](#)

↓ Cliquez sur

 Margaret Vadnais 

Cette personne n'a pas l'âge requis.

Cette personne n'a pas les compétences requises.

- **Dates d'exception** : lorsqu'il n'y a pas de cours, ces dates sont indiquées dans l'encadré beige et apparaît aussi, sur la facture envoyée par courriel. Par la suite, il faut se référer en cours d'année aux mises à jour dans l'activité.

#### **Veuillez noter qu'il n'y a pas de cours les jours suivants :**

- jeudi, 22 décembre 2022, de 19:45 à 20:45
- mardi, 27 décembre 2022, de 19:45 à 20:45
- mardi, 3 janvier 2023, de 19:45 à 20:45
- jeudi, 5 janvier 2023, de 19:45 à 20:45
- mardi, 28 février 2023, de 19:45 à 20:45
- jeudi, 2 mars 2023, de 19:45 à 20:45

## COURS D'ESSAIS

### Planification d'un cours d'essai avant l'achat d'un abonnement :

- Nous offrons un cours d'essai afin de vivre l'expérience ultime des arts martiaux en toute sécurité et dans la bonne humeur : [grco.de/beEiLN](http://grco.de/beEiLN).
- Vous devez compléter le formulaire avec le nom du participant.
- **ATTENTION** : un (1) formulaire par participant!
- **Déclaration de l'état de santé obligatoire.** Aidez-nous à vous aider en déclarant adéquatement votre état de santé ou celui de votre enfant.
- **Autorisation et renonciation des risques** : pour participer à un cours d'essai, vous devez d'abord remplir notre formulaire d'autorisation de reconnaissance et de renonciation des risques. Cette déclaration nous aide à maintenir un environnement sécuritaire et conforme, tout en protégeant notre équipe d'instructeurs. Vous ne pouvez pas compléter l'autorisation des risques, ce n'est pas grave : écrivez-nous en cliquant et en remplissant notre formulaire [CONTACTEZ-NOUS](#) à la place.



### Que faire après avoir complétez le formulaire d'essai :



1. Rendez-vous à la date la plus proche que vous avez coché.
2. L'adresse exacte est en haut du formulaire.
3. Pas besoin de confirmation, simplement vous présenter. L'équipe instructeur sera là pour vous accueillir ou accueillir votre enfant.
4. Prenez le temps d'aller lire les informations ou de nous visiter sur les réseaux sociaux. D'ici là, vous pouvez apprendre à mieux nous connaître :

[SITE INTERNET](#), [FACEBOOK](#), [INSTAGRAM](#)



### Consignes lors d'un cours d'essai :

1. **ARRIVÉE** : au moins 5 minutes à l'avance (maximum 10 minutes).
2. **À apporter** : bouteille d'eau et en tenue sportive soit un pantalon et un t-shirt. Pas de culotte courte! Pas de robe! Pas de jupe!
3. **Si votre enfant a des symptômes tel qu'une fièvre, restez à la maison.**
4. **SOYEZ PRÉSENT, ASSISTEZ ET AIDEZ À L'ESSAI ACTIVEMENT** si vous êtes un parent.

## PRODUCTION DES DÉCLARATIONS D'IMPÔTS



L'association régionale n'est pas tenue de produire des reçus pour fin d'impôt.

Vous devez donc fournir vos factures et vos preuves de paiements (associés à chacune de vos factures) en les téléchargeant de votre compte.

Ces factures et preuves de paiements sont disponibles à la section « facturation » de votre compte Amilia SmartRec.

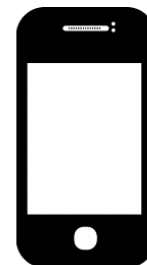
Vous pouvez utiliser l'option de filtrage pour trouver plus facilement vos factures et vos paiements.

**Nous n'émettons donc aucun reçu pour les impôts.**

## COMMUNICATIONS AUX MEMBRES

### Nous communiquons par messages textes :

- Pour des urgences.
- Pour les invitations aux ateliers et examens.
- Dans la mesure du possible, il faut mettre les numéros de téléphones des deux parents dans le compte du participant peut nous aider à mieux communiquer.



---

### Par l'utilisation de différents courriels :

- De : [notifications@amila.com](mailto:notifications@amila.com)
- De : [info@am-elements.org](mailto:info@am-elements.org)



AMILIA  
SmartRec

---

### De notre site internet et nos réseaux sociaux :

[SITE INTERNET](#), [FACEBOOK](#), [INSTAGRAM](#)



---

### Besoin d'aide tant qu'à notre plateforme de commerce électronique AMILIA :



- [Centre d'aide AMILIA pour client](#)
- [Comment faire un achat auprès d'une organisation](#)
- [Les activités à la carte et les laissez-passer.](#)

## POLITIQUE D’AFFILIATIONS AUX FÉDÉRATIONS SPORTIVES

- En Taekwon-Do ITF, sous Q-ITF-Qc, l'affiliation individuelle, pour les ceintures de couleurs et les ceintures noires est incluse et payée à même les tarifs d’abonnement.
- Cependant, pour les non-membres utilisant nos laissez-passer et pour les membres récréatifs en kickboxing en Point-Fight ~PF~, et/ou en Light Contact ~LC~ et/ou en Kick Light ~KL~, c’est l'affiliation individuelle en WAKO, sous WAKO Canada, qui prévaut.
- Les affiliations sous Q-ITF-Qc et sous Wako Canada, comprennent, entre autres, une couverture d'assurance responsabilité civile pour les instructeurs, les bénévoles et les administrateurs.
- À cet égard, l’attestation de notre police d'assurance doit être envoyée aux municipalités à chaque année afin d’y maintenir nos statuts : d’admissibilité, d’accréditation et/ou de reconnaissance en tant qu’OBNL reconnue. Particulièrement, cette attestation nous autorise la location et l'utilisation des locaux fournis par les municipalités.
- Le calcul des frais d'affiliation, sous Q-ITF-Qc, comprend également, outre l'affiliation individuelle, l’ajout de certains autres frais de certifications annuelles tel que le renouvellement d’une licence d’enseignement provincial, des frais de « plaques » payable l’international afin de maintenir le statut d’instructeur international en ITF et des affiliations spécifiques pour chaque club.
- Les affiliations individuelles, sous Q-ITF-Qc et sous Wako Canada, accordent des privilèges et l’autorisation pour participer à des activités tels qu’examens de ceintures, ateliers, camps et séminaires. Les examens de ceinture sont effectués par un examinateur autorisé et certifié par l'ITF et/ou la WAKO. Les frais de ces examens ne sont pas inclus dans le coût des abonnements mais, pour fin d’assurance, sont couverts par l'affiliation individuelle.
- Sous Q-ITF-Qc, l’affiliation individuelle permet, la participation à des tournois en Taekwon-Do ITF au Canada. Cependant, pour tout tournoi se tenant hors du Canada, un participant devra souscrire et obtenir l’approbation de la CTFI en prenant une couverture médicale complémentaire de voyage, soit une carte de voyage TMSB.
- Le tarif exigé par la CTFI est de 7,50\$/jour/participant pour les jours où le participant mène des activités liées au Taekwon-Do à l'extérieur du Canada. L’association est responsable de compléter le formulaire de la CTFI pour tous les individus participants à un événement international précis et de collecter les frais afférents.
- Sous WAKO Canada, l'affiliation individuelle « compétitive » n'est pas incluse dans les abonnements et elle est payée lors de l'enregistrement à l'ÉQUIPE de compétition.



## Tarifs d’affiliation à « Q-ITF-Qc »

- La période d'affiliation est d'un (1) an et passe d'abord à Quadrathlon-ITF-Qc.
- L'affiliation individuelle couvre du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante.
- Affiliations individuelles à Q-ITF-Qc :
  - ✓ Ceintures de couleurs : 35\$/an
  - ✓ Ceintures noires : 50\$/an
- Affiliations pour chaque club affilié :
  - ✓ Club affilié à Q-ITF : 100\$/an
  - ✓ Club affilié à CTFI : 100\$/an
- Certifications annuelles en formation continue pour les instructeurs à Q-ITF-Qc :
  - ✓ Licences renouvelable pour les instructeurs affiliés à Q-ITF :
    - Kup 2 et 1 et ceintures noires 1<sup>er</sup> à 3<sup>ème</sup> degré : 75\$/an
    - Ceintures noires 4<sup>ème</sup> degré et plus : 125\$/an
  - ✓ Plaque d'instructeur international à ITF : 85\$/an
- Le bureau de Q-ITF est situé au : 1112, rue LePage, Trois-Rivières, Qc, G8V 1L7



## Tarifs d’affiliation à WAKO Canada

- La période d'affiliation est d’un (1) an et passe d’abord par Wako Canada.
- L’affiliation individuelle couvre du 1er janvier au 31 décembre de la même année.

- Affiliations individuelles à WAKO Canada :

- ✓ Participants récréatifs : 20\$/an
- ✓ Participants compétitifs : 80\$/an \*

- Affiliation pour chaque club affilié :

- ✓ Club affilié à Wako Canada : 650\$/an

- Certifications pour entraîneurs à WAKO Canada :

- ✓ Certification niveau 1 (une seule fois): 200\$ fixe
- ✓ Certification niveau 2 optionnel (une seule fois) : 1000\$ fixe

- Aucun renouvellement annuel n’est requis pour les entraîneurs en WAKO par la suite.

*\* Cette affiliation n’est pas incluse dans le tarif des abonnements et cette cotisation est exigée lors de l’enregistrement à l’équipe de compétition.*

- Le bureau est situé au : 5008, South Service Road, Burlington, On, L7L 5Y7

## RÈGLEMENTS dans le DOJANG

1. **Utilisation de la langue française** : les cours se donnent en français. Les instructeurs peuvent, avec plaisir, dépanner et effectuer un peu de traduction. Dans le cas d'un participant ne parlant pas ou ne comprenant pas le français, nous tenterons de notre mieux pour accommoder mais l'aide de l'un des parents est exigée.
2. **Respect envers les surveillants des Villes et agents de sécurité** : soyez cordial. Tout manque de respect peut entraîner l'expulsion du membre ou du parent concerné.
3. **Respect du protocole en Taekwon-Do ITF** : saluer le credo aux entrées et sorties à partir de la surface d'entraînement (tatamis) ou saluer vers le senior en l'absence du credo.
4. **Respect envers les autres** : soyez silencieux dès l'arrivée, avant et pendant un cours.
5. **Mesures sanitaires** : veuillez porter un masque dès l'entrée des bâtiments et dans les espaces d'entraînement si vous êtes malade. En cas de fièvre, restez à la maison!
6. **Bien-être et hygiène personnelle** : une attention particulière à l'hygiène des pieds dont les ongles. Chaque membre doit avoir une hygiène personnelle irréprochable.
7. **Sécurité et hygiène personnelle** : aucune gomme à mâcher n'est acceptée lors des entraînements.
8. **Sécurité et contacts entre partenaires** : aucun bijoux, bagues, colliers ou montre (incluant style « Fitbit ») ou autre, ne peut être porté.
9. **Tenue vestimentaire, kickboxing** : t-shirt (manches courtes ou longues) et pantalon d'entraînement avec élastique à la taille et sans aucune fermeture éclair.
10. **Tenue vestimentaire, Taekwon-Do** : pour les cours du Taekwon-Do ITF, le dobok est obligatoire à partir de la ceinture jaune.
11. **Tenue vestimentaire, femmes** : un t-shirt blanc obligatoire doit être porté sous le dobok.
12. **Tenue vestimentaire, sécurité du pantalon** : le bas du pantalon doit être ajusté à au moins 1 cm du plancher et ne doit pas traîner sous le pied.
13. **Souliers ou espadrilles** : aucune chaussure sur les tatamis sans avoir obtenu l'approbation du Directeur technique régional (l'instructeur ne peut pas autoriser).
14. **Protège-dents, traitement orthodontique** : une visière et un protège-dents spécialisé sont obligatoires et peuvent être commandés : [PRÉ-COMMANDEZ](#)
15. **Équipements de protection, minimum obligatoire** :
  - 4 à 12 ans : protège-pieds, casque et visière à partir de la blanche barre bleue ;
  - 13 +ans et : protège-pieds, protège-tibias et casque au maximum à l'atteinte de la ceinture jaune barre verte (Kup 7).
16. **Équipements de protection, remplacement** : un équipement défectueux ou usé doit être remplacé. Pour des raisons de sécurité, aucun ruban adhésif ne doit être ajouté à un équipement de protection abîmé, brisé, défectueux ou usé. Il doit être remplacé.
17. **Matériel des clubs et le rangement** : participer à l'installation et le remisage des tapis, des équipements et accessoires après usage, à leur place respective, en bon ordre.
18. **Matériel des clubs et les bris** : informer l'instructeur de tout bris de matériel.
19. **Nous ne sommes pas un service de garde** : les surveillants, agents de sécurité, bénévoles et employés d'Arts Martiaux Éléments ne sont pas responsables de la surveillance dans la cour d'école, les stationnements ou halls d'entrée. Un frais administratif sera facturé sans préavis pour toute surveillance dépassant 15 minutes après un cours.

## Informations utiles et règles de la maison

### Général

- Des **frais de 25 \$** seront appliqués pour tout chèque refusé ou pour un prélèvement automatique sans fonds.
- Nos abonnements de base ne couvrent pas tout. Les **activités spéciales** comme les tournois, les camps, les séminaires ou les ateliers sont en supplément.
- Tous nos prix sont en dollars canadiens et **incluent les taxes**.

### Cours

- Nous pourrions devoir annuler ou jumeler une activité s'il n'y a pas assez de participants.
- Les horaires et les instructeurs peuvent changer sans préavis.

### Reprise de cours

- Sachez qu'il n'y a pas de reprises de cours fixes.
- Si un cours est annulé (par exemple, à cause du mauvais temps ou d'un conflit d'horaire à l'école), vous pouvez le reprendre dans un cours équivalent dans un de nos clubs, ou un autre lieu.
- Puisque nous sommes ouverts presque toute l'année (environ 47 semaines), nous ne reportons pas un cours annulé à une autre session.
- Pour savoir où et quand reprendre votre cours, parlez-en directement à votre instructeur. Le but est de vous offrir la meilleure expérience d'entraînement possible, et cette approche nous permet de nous concentrer sur la qualité de nos cours.

### Équipements

- Toute vente d'uniforme, d'équipement et de matériel est définitive. Aucun retour ni remboursement n'est possible.
- Nos équipements sont approuvés par les fédérations et garantissent votre sécurité et la qualité de votre entraînement.
- Nous vendons nos articles en dessous des prix de détail suggérés par les fournisseurs, et sans frais de transport, puisque nous vous les livrons directement en cours.
- Le dobok, à partir de la ceinture jaune, doit être celui de notre fédération « ITF ». Tout autre dobok ne sera pas toléré.

### Objets perdus

- Notre association, nos clubs et nos succursales ne sont pas responsables des objets perdus ou volés.
- Les objets trouvés sont remis aux employés des lieux que nous utilisons (par exemple, les surveillants de la ville ou les agents de sécurité). Si vous avez perdu quelque chose, adressez-vous à eux directement.

## MENTIONS LÉGALES, Amilia SmartRec

Plateforme de commerce électronique Amilia SmartRec

### *An Important Message for Our Non-French-Speaking Members :*

*As per the Charter of the French Language, all communications from our organizations are in French, the official language of Québec. To ensure you don't miss any important information, we kindly ask that you use a translation app for our communications. Please make this your first step before contacting us with questions.*

*Also, ignoring our messages could negatively affect you or your child, as key details may be overlooked.* Thank you for your cooperation. For any further questions on this matter, you can contact the General Manager, Mr. Jean-François Filion.

L'achat en ligne d'un abonnement ou d'un laissez-passer virtuel constitue une entente ou un contrat légal et, même si cet achat est effectué sur Internet, les règles contractuelles sont les mêmes que signé par écrit.

Les frais d'affiliations aux fédérations sportives sont non remboursables une fois que le premier cours du participant a débuté suivant l'achat d'un abonnement.



## L'utilisation de la langue française



VILLE DE  
SAINT-JEAN-  
SUR-RICHELIEU

longueuil



brossard

### L'importance du français dans nos communications

Les villes de Brossard, Longueuil et Saint-Jean-sur-Richelieu souhaitent rappeler à tous leurs organismes reconnus, incluant les nôtres, de l'importance d'utiliser le français dans leurs services à la clientèle.

En tant qu'organisation, nous utilisons divers moyens pour communiquer avec vous et la communauté : notre site internet, les réseaux sociaux, les courriels et même les appels téléphoniques. C'est pourquoi il est crucial que le français soit la langue principale pour toutes ces communications.

- **Respect de la loi** : La Charte de la langue française stipule que le français est la langue officielle du Québec, et nous devons nous y conformer.
- **Accessibilité et visibilité** : Avoir un site web et des communications à jour en français nous permet de rejoindre un plus grand nombre de personnes dans la communauté et de mieux vous servir.

Nous confirmons que chez Arts Martiaux Éléments, nos clubs et nos succursales respectent la Charte de la langue française dans toutes nos communications.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le directeur général, **M. Jean-François Filion**, qui se fera un plaisir de vous informer.



### Renonciation et reconnaissance de risques :

- Arts Martiaux Éléments [l'association régionale], ses clubs et ses succursales, les fédérations sportives provinciales, nationales et internationales : la fédération internationale de Taekwon-Do (ITF), la fédération canadienne de Taekwon-Do internationale (CTFI), Quadrathlon-ITF-Qc (Q-ITF-Qc) [anciennement la fédération québécoise de Taekwon-Do internationale], la World Association of Kickboxing Organisations (WAKO), Wako Canada et Wako Québec ainsi que les promoteurs (organisateurs) de tournois se libèrent de toutes responsabilités pour les dommages corporels et matériels résultant de la pratique des activités du participant tant qu'à l'acceptation des conditions générales, de l'utilisation des équipements et des lieux mis à disposition.
- Toutes les règles de sécurité applicables concernant la participation aux activités doivent être respectées : un participant doit se retirer immédiatement et informer l'instructeur (ou l'officiel le plus proche) si à tout moment est ressenti ou observé une condition dangereuse ou un danger inhabituel ou apparaît des problèmes dans la forme physique, émotionnelle ou mentale du participant ou s'il y a bris d'équipement.

### Protection des données personnelles et la cybersécurité :

#### Traitements des données personnelles de nos membres:

- Les données personnelles, pour fins administratives, sont transmises à deux (2) fédérations sportives et à trois (3) municipalités.
- Les municipalités sont Brossard, Longueuil et St-Jean-sur-Richelieu et les données personnelles sont transmises pour maintenir, annuellement, le statut d'organisme à but non lucratif reconnu et accrédité par ces dites municipalités.
- En ce qui concerne les fédérations sportives sont l'ITF, CTFI, Q-ITF, WAKO, WAKO Ca et WAKO Qc et les données personnelles sont transmises pour fins d'affiliations et, pour certains membres, pour la participation à des événements tel que camps, séminaires, tournois et championnats.
- Le traitement des données personnelles se fait par l'utilisation de la plateforme de commerce électronique pour activités récréatives Amilia SmartRec, de la plateforme de gestion de la forme physique logiciel Hexfit ou encore, les données personnelles peuvent être transmises pour des fins de participations aux événements mentionnés au paragraphe précédent, sur des plateformes d'inscription en ligne tel que « Sportdata », « Uventex » ou « TournItUp! » ou de toutes autres plateformes équivalentes, où elles doivent être stockées, archivées et publiées sur Internet par les organisateurs desdits événements.

#### Déclaration sur la protection des données:

- La protection des données comprend, sans restriction, le nom du/des responsables pour les mineurs (17 ans et moins).
- Pour le participant, elle comprend : prénom, nom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, courriel, photo d'identité, sexe, niveau de certification, poids et grandeur.
- Dans le cas précis de participation à des événements, le participant, sans restriction, pourra apparaître sur des listes d'enregistrement, des listes de participants par division et des listes de résultats pour un événement particulier sur lequel le nom (prénom et nom) du participant inscrit est publié sur le site Internet de plateforme d'inscription en ligne et sur le site internet de l'organisateur dudit événement.
- Pour toutes questions, commentaires ou pour rapporter un incident tant qu'à la protection des données personnelles, le responsable est le vice-président de l'association régionale, M. Mario Ouellet, ceinture noire III : [CONTACTEZ-LE](#)

### Autorisation pour des photos et des vidéos :

Les photos et vidéos prises lors des activités de l'association régionale par Arts Martiaux Éléments deviennent la propriété de l'association, de ses clubs et de ses succursales. Elles peuvent être utilisées à des fins promotionnelles ou publicitaires, sans aucune compensation ni réclamation de votre part, pour une utilisation immédiate ou future.

## MENTIONS LÉGALES, Amilia SmartRec



### Loi 45 - Protection de l'intégrité en loisirs et en sports

#### Rôle et responsabilités des membres et des parents dans la prévention de la violence en milieux de loisirs et de sports

#### Comme participant ou comme parent il est essentiel de :

- S'engager à jouer un rôle actif dans la lutte contre la violence dans le sport.
- Se familiariser avec les enjeux de la lutte contre la violence et ses formes : abus, harcèlement, négligence et violence.
- Comprendre et reconnaître que :
  1. Le portail « [Je dénonce](#) » du Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport (PILS) est important.
  2. Le mécanisme de plainte au PILS est confidentiel, impartial et indépendant des fédérations sportives mis en place pour lutter contre la violence dans les milieux de loisirs et de sports.
  3. C'est un outil essentiel pour veiller à l'intégrité physique et psychologique de toutes les personnes impliquées.
  4. Comme membre de l'Association Régionale de Taekwon-Do en Montérégie inc., d'Arts Martiaux Élément inc. d'Arts Martiaux Éléments Brossard inc. (aussi appelé Club de Taekwon-Do de Brossard inc.), ou comme parent d'un enfant ou d'un adolescent, que cette responsabilité va au-delà de la pratique des arts martiaux et de mon statut de membre.

#### À cet effet, il est important de s'engager à :

- ✓ Participer aux formations et aux activités de sensibilisation offertes par l'association régionale, en ligne ou en personne.
- ✓ Adopter des comportements de fair-play et de respect.
- ✓ Soutenir les initiatives qui encouragent la communication ouverte et l'esprit sportif.
- ✓ S'informer sur les politiques et les procédures en vigueur des clubs ou de l'association.
- ✓ **À veiller volontairement à l'intégrité physique et psychologique autour de soi**, non seulement dans la pratique sportive en général, mais aussi dans la vie quotidienne, les loisirs et les sports de mon entourage ou de mon enfant et ;
- ✓ **Utiliser le portail « [Je dénonce](#) » pour toute situation qui semble porter atteinte à l'intégrité d'une personne, particulièrement d'un(e) enfant ou d'un(e) adolescent(e).** Il n'est pas nécessaire d'avoir des preuves formelles pour faire un signalement ou une plainte.
- ✓ **Signaler tout incident** en suivant les étapes suivantes pour un signalement efficace :
  1. **Accéder** au portail « [Je dénonce](#) ».
  2. **Décrire** la situation.
  3. **Agir sans délai.**

## POLITIQUE D'ABONNEMENT - FACTURATION

Il n'y a pas de session. Il y a des cours toute l'année.

L'enregistrements aux cours est possible en tout temps.

Les versements mensuels sont prélevés au 31 ou le dernier jour du mois.

- **Le coût d'un abonnement comprend, entre autres :**

- Les frais ou les cotisation afférents des affiliations individuelles et des affiliations de clubs à verser à nos fédérations.
- Le taux horaire est basé sur la durée d'un abonnement et il diminue selon la durée choisi. Le taux exact est publié dans chaque : [ABONNEMENTS](#) (cliquez).

- **Le total de semaines facturables :**

- L'année scolaire est de 37,5 semaines : De septembre à juin de l'année suivante
- La période estivale est 9 ou 10 semaines : De fin juin à la troisième d'août

- **Les semaines facturables selon la durée des abonnements :**

- À l'année : 46,5 ou 47 semaines /52
- Saison scolaire : 37,5 ou 38 semaines /43

- **Les semaines non facturables \* :**

**Nous ne facturons pas les semaines où nous sommes fermées!**

- Dernière semaine de décembre : PARTIELLE ou FERMÉE
- La première de janvier : PARTIELLE
- La semaine de relâche en mars : FERMÉE (9 jours)
- La dernière de juin : FERMÉE
- L'avant-dernière semaine du mois d'août : PARTIELLE ou FERMÉE
- La dernière semaine du mois d'août : FERMÉE
- La première de septembre : PARTIELLE ou FERMÉE

- **\* Définition des Périodes Non Facturables**

**Semaine Non Facturable :** une semaine non facturable est une période de fermeture complète ou partielle durant laquelle aucun cours régulier n'a lieu.

**Semaine à Facturation Partielle :** une semaine est considérée à facturation partielle si :

- Un (1) seul cours est offert cette semaine-là, au lieu des 2 ou 3 cours habituels.
- Ce cours unique peut avoir lieu en semaine ou en fin de semaine.
- Le cours peut être remplacé par un rassemblement régional (tenu généralement en début ou en fin de saison).

## POLITIQUE D'ABONNEMENT - RÉSILIATION

Toute demande de résiliation d'abonnement effectuée par téléphone, par message texte ne sera pas répondue ni traitée, elle sera simplement ignorée.

Pour présenter une demande de résiliation ou d'annulation, elle doit nous être envoyée par :

1. Courriel à : [info@am-elements.org](mailto:info@am-elements.org) ou
2. Poste à : A.R.T.M. 260, rue de Gentilly Est, Longueuil, Qc, J4H 4A4.

- L'association se conforme à la loi de la protection du consommateur en vigueur au Québec ([OPC articles 193 à 195](#)).
- Afin d'éviter toute interprétation, nous considérons comme commencée, le jour du premier cours. Ainsi, un cours du mercredi débutant à 18h, par exemple, sera considéré comme commencé dès 7h le mercredi matin.
- Le délai de résiliation correspond au 1/10 de la durée totale de l'abonnement. Pour fin de calcul des pénalités à payer, ce calcul est basé sur, 1) le taux à la semaine et non selon le nombre de cours suivi depuis le début.
- À cela, s'ajoute, 2) le 1/10 de la durée restante de l'abonnement et, 3) les frais d'affiliations aux fédérations sportives non remboursables.
- Pour confirmer une résiliation 1/10, le montant de la pénalité doit avoir été payé en entier. Si les montants perçus dépassent les pénalités, un remboursement sera effectué par l'association dans les 30 jours de la demande de résiliation pour l'excédent payé. Dans le cas contraire, la différence doit être payée à l'association. Si cette différence n'est pas payée par le participant pour couvrir les pénalités, la demande de résiliation est refusée et la valeur totale de l'achat de l'abonnement s'applique.

Un exemple de résiliation : Vous vous êtes inscrit à l'abonnement "saison scolaire régulier" d'octobre à juin pour 9 versements à 77\$/mois ou de 693\$. Vous voulez annuler votre inscription après 4 cours effectués équivalent aux deux premières semaines ou dans les 28 premiers jours de l'abonnement. Comme le taux à la semaine est de 22,60\$ et que l'abonnement coûte au total 693\$, vous devrez 1) payer 45,20 \$ pour les 2 premières semaines, 2) payer la pénalité qui correspond à 10 % du prix des cours restants de 57,78\$ et 3) payer les frais d'affiliations non remboursable de 70\$. Les prix sont à titre indicatif seulement.

- Après la période de résiliation de 1<sup>er</sup> 1/10, veuillez-vous référer à la politique d'annulation décrite aux pages suivantes.

## POLITIQUE D'ABONNEMENT - ANNULATION

Toute demande d'annulation d'abonnement effectuée par téléphone, par message texte ne sera pas répondue ni traitée, elle sera simplement ignorée.

Une demande d'annulation sera acceptée seulement si les pénalités totales sont payées. Dans le cas contraire, la demande sera refusée et l'abonnement se poursuivra selon les termes initiaux.

Pour présenter une demande d'annulation :

1. Courriel à : [info@am-elements.org](mailto:info@am-elements.org) OU
2. Poste à : A.R.T.M. 260, rue de Gentilly Est, Longueuil, Qc, J4H 4A4.

### Conditions d'annulation

- L'annulation d'un abonnement est possible après la période de résiliation initiale, qui couvre le premier dixième de la durée totale de l'abonnement. Avant cette période, la **politique de résiliation** s'applique (conformément aux articles 193 à 195 de l'Office de la protection du consommateur).
- Pour annuler l'abonnement, vous devez en faire la demande en fournissant une **preuve de force majeure** (par exemple, une blessure ou une maladie majeure, un déménagement à l'extérieur de la région, etc.).
- Le calcul des pénalités est le suivant :
  1. **Frais administratifs** : 25\$
  2. **Pénalités mensuelles**: 25\$/mois (écoulé depuis le début de l'abonnement ou de la date de son renouvellement).
  3. **Frais d'affiliation** : cotisations aux fédérations sportives non remboursables.

**À noter** : Les pénalités totales ne peuvent pas dépasser le montant restant à payer sur l'abonnement. Si le montant des pénalités est supérieur à la balance due, seule la balance restante sera exigée. Pour le calcul, le nombre de mois a préséance sur le nombre de semaines.

- La pénalité se paie par virement Interac à [info@am-elements.org](mailto:info@am-elements.org) ou par carte de crédit avec un frais de transaction supplémentaire de 5%.
- **Pour les familles** : Le frais administratif de 25\$ ne s'applique qu'une seule fois. Cependant, la pénalité mensuelle s'applique à chaque abonnement individuel.
- **Pour les frais d'affiliation** : un crédit pourrait être consenti lors d'un retour compte tenu de la nature et de la durée des affiliations (voir explications sur ce sujet aux pages précédentes)

### Exemple de calcul

Prenons l'exemple d'un abonnement de **10 mois** à 80 \$/mois, pour un total de 800 \$. Vous décidez d'annuler votre abonnement après 4 mois. Il vous reste 6 mois à payer, soit une balance de **480\$**. Calcul des pénalités :

- 25\$ : Frais administratifs
- 100\$ : Pénalités mensuelles : 25\$ x 4 mois écoulés
- 70\$ : Frais d'affiliation non remboursables
- 195\$ : Total des pénalités (25\$+100\$+70\$)

Comme la pénalité totale (195\$) est inférieure à la balance restante (480\$), la demande d'annulation est acceptée une fois le 195\$ payé.

# POLITIQUE DE RABAIS

Arts Martiaux Éléments (ARTM), organisme à but non lucratif depuis 1987

- **Accès illimité et régional :**

Vous avez un abonnement illimité? **Bonne nouvelle!** Vous pouvez participer aux cours dans tous nos clubs. La seule condition est de choisir un cours qui correspond à votre âge et à votre niveau de ceinture.

- **Rabais pour les FAMILLES\* sur les abonnements :**

- Au 1<sup>er</sup> membre : Tarif régulier
- Au 2<sup>ème</sup> membre : 10% de rabais
- Au 3<sup>ème</sup> membre : 20% de rabais
- Au 4<sup>ème</sup> membre et les suivants : 50% de rabais

- **Rabais pour les FAMILLES\* sur les camps et séminaires :**

- Au 1<sup>er</sup> membre : Tarif régulier
- Au 2<sup>ème</sup> membre : 10% de rabais
- Au 3<sup>ème</sup> membre : 15% de rabais
- Au 4<sup>ème</sup> membre et les suivants : 25% de rabais

- **Rabais aux personnels des services publics :**

- Services publics : 5% de rabais

**Preuve obligatoire :** forces armées, policier(ère), ambulancier(ère), pompier(ère), professionnel(le) de la santé.

- **Rabais fidélité aux ceintures noires :**

- Ceintures noires 2<sup>ème</sup> degré : 10% de rabais
- Ceintures noires 3<sup>ème</sup> degré : 15% de rabais
- Ceintures noires 4<sup>ème</sup> degré : 20% de rabais

L'offre s'applique aux non-instructeurs et applicable sur les abonnements annuel et illimité seulement.

- **Rabais fidélité aux instructeurs et administrateurs (CA) :**

- À partir de la 2<sup>ème</sup> année de service : 10% de rabais
- 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année de service : 15% de rabais
- 5 à 9 années de service : 35% de rabais
- 10+ années de service : 50% de rabais

\* Aux membres d'une famille résident à la même adresse. Un seul compte Amilia SmartRec regroupant tous les membres de la famille doit être utilisé. Les abonnements achetés séparément verront les rabais appliqués à partir de la prochaine facturation en autant que la même carte de crédit ou le même compte bancaire soit utilisée.

Les rabais ne sont pas cumulatifs. **Voici comment cela fonctionne :**

- Chaque personne inscrite reçoit un seul rabais.
- Dans le cas des rabais familiaux, le plus important rabais est appliqué sur le versement mensuel qui coûte le moins cher.

## POLITIQUE DE RABAIS – ACHAT LOCAL

Arts Martiaux Éléments (ARTM), organisme à but non lucratif depuis 1987

- **ACHAT LOCAL, pourquoi acheter directement avec nous?**

**Soutenez nos athlètes, soutenez nos entraîneurs bénévoles!**

Vous voulez aider le sport amateur? C'est l'occasion parfaite!

Notre équipe de compétition s'illustre sur la scène locale et internationale. Pour accompagner nos athlètes, nos entraîneurs bénévoles travaillent sans relâche, et les frais de déplacement peuvent dépasser 20,000 \$ par saison. C'est un engagement énorme!

Bien sûr, les athlètes et leurs familles contribuent directement au financement des dépenses d'entraîneurs. Mais pour leur donner un coup de pouce, les profits générés par la vente de nos produits servent entièrement à alléger la charge financière des dépenses de nos entraîneurs. **Votre soutien fait une vraie différence!**

En achetant nos produits, vous permettez à nos jeunes athlètes d'être bien encadrés et vous les aidez à vivre leur passion. **Merci de votre générosité en achetant avec nous!**

- **Notre politique d'achat:**

1. **NOS RABAIS membres** : le prix des articles est en deçà du PDSF (Prix de Détail Suggéré du Fabrikant).
2. **EXEMPTION DE FRAIS** : aucun frais de transport. Le prix inclut les taxes.
3. **LIVRAISON** : les instructeurs remettent les achats dans les cours.
4. **PRODUITS APPROUVÉS** : pour assurer la conformité, la sécurité et la qualité, la plupart de nos produits sont approuvés par nos fédérations pour des événements sanctionnés par celles-ci.
5. **PRÉ-COMMANDE** : d'abord sur boutique en ligne. Ensuite, pour le paiement, le choix de grandeur et de couleur, nous vous contactons pour confirmer la disponibilité de l'article désiré.
6. **INVENTAIRE** : l'association possède un inventaire limité d'articles tel que les doboks. Sinon, ils sont commandés directement chez nos fournisseurs.
7. **ÉCHANGE** : aucun frais pour une mauvaise grandeur, une mauvaise couleur ou un défaut de fabrication.
8. **GARANTIE** : sur tout défaut de fabrication ou défaut du tissu pour une durée de 1 an.

## OUTIL d'APPRENTISSAGE EN LIGNE

### OFFRE de SOUSCRIPTION en TAEKWON-DO ITF VIA L'APPLICATION SUR ANDROID OU APPLE



Vidéos pédagogiques de plus de 250 heures de vidéos. Ce sont tous les titres qui ont été produits depuis le lancement en mai 2015!



Accès à des ressources de formation et à des livres téléchargeables. Ceux-ci incluent l'Encyclopédie du Taekwon-Do! Des programmes d'entraînement et de nombreux autres téléchargements utiles.



La souscription donne accès au forum privé de TKDCoaching où vous pouvez poser des questions à n'importe lequel des coachs experts sur les vidéos. Nos membres utilisent également ce forum pour des questions et informations techniques.

#### Notre offre :

#### Obtenez votre souscription annuelle pour seulement 95\$!

---

- C'est un rabais de 305\$/an/individu
- Pour commander la souscription « TKDCoaching CLUB PREMIUM », cliquez : [« Boutique en ligne »](#)
- Si vous souscrivez au moins 1 an avant la ceinture verte, votre souscription annuelle sera GRATUITE À PARTIR DE LA CEINTURE BLEUE pour vous aider dans l'atteinte de la ceinture noire. Notre façon de vous dire merci!
- Souscription annuelle gratuite aux membres de notre équipe de compétition.

Le prix de la souscription annuelle est de  
399\$CA/an/individu  
(ou de 33,25\$/mois)

## OUTIL d'APPRENTISSAGE EN LIGNE

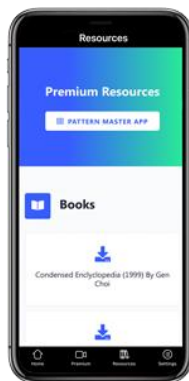
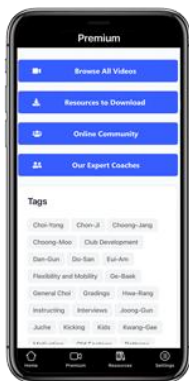
### OFFRE de SOUSCRIPTION en TAEKWON-DO ITF VIA L'APPLICATION SUR ANDROID OU APPLE



L'application [TKDCoaching](https://www.tkdcaching.com) permet à quiconque de regarder facilement du contenu gratuit. Pour nos membres CLUB PREMIUM, il s'agit de plus de 250 heures de vidéos pédagogiques, ainsi que d'accéder à une bibliothèque de ressources écrites. C'est le moyen le plus simple de rester au courant des dernières versions, car vous serez informé lorsque [TKDCoaching](https://www.tkdcaching.com) télécharge de nouveaux contenus.



[TKDCoaching.com](https://www.tkdcaching.com) comprend une section 'PREMIUM KIDS & PARENTS VIDEOS'.



L'application utilise désormais la fonction Balises, ce qui facilite la recherche des vidéos souhaitées. Il est également désormais possible de télécharger des fichiers PDF et d'autres documents à partir de la section Ressources - auparavant uniquement disponible sur ordinateur.

Il est possible de télécharger l'encyclopédie condensée de 770 pages "*Condensed Encyclopedia (1999) By Gen Choi*".

{ À utiliser sur ordinateur }

{ Application mobile TKDCoaching.com }

{ Téléchargement sur Google Play ou l'App Store }

## ANNEXE 1

### TARIFS D'ATELIERS ET D'EXAMENS

#### Infos importantes pour les événements et examens

Votre instructeur se charge de confirmer la participation de ses élèves aux examens ou ateliers. **Pour ça, il a besoin de votre collaboration!**

Nous savons que les cours ne permettent pas de tout aborder. C'est pourquoi toutes les informations cruciales sur ces événements se trouvent dans la section des ateliers et d'examens sur Amilia SmartRec.

Quelques jours, ou jusqu'à deux semaines avant l'événement, vous recevrez un message texte de notre part. Il s'agit d'une **invitation à laquelle vous devez répondre**.

- **Confirmez votre présence** en répondant au RSVP pour garantir votre place.
- **Si vous ne confirmez pas**, nous pourrions vous refuser l'accès à l'examen ou à l'atelier, et vous pourriez devoir payer des frais.

Assurez-vous d'être bien préparé et d'avoir toutes les informations. **Répondre que vous n'étiez pas au courant le jour de l'événement ne sera pas une raison valable pour éviter ces frais.**

#### Ateliers de promotions pour les ceintures blanches de 4 à 12 ans :

Variable\*

**Niveau 2 (barre jaune)**

35\$ 30\$

**Niveau 3 (barre verte)**

195\$\*

**Niveau 4 : 4-7 ans (barre bleue)**

220\$\*

**Niveau 4 : 8-12 (barre bleue)**

35\$ 30\$

**Niveau 5 (barre rouge)**

35\$ 30\$

**Niveau 6 (barre noire)**

| NIVEAU /Level | Ceinture   Belt                                                                                                                           |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1             | CEINTURE BLANCHE<br>White belt                                                                                                            |
| 2             | BARRE JAUNE<br>Yellow stripe                                                                                                              |
| 3             | BARRE VERTE<br>Green stripe                                                                                                               |
| 4             | BARRE BLEUE<br>Blue stripe                                                                                                                |
| 5             | BARRE ROUGE<br>Red Stripe                                                                                                                 |
| 6             | BARRE NOIRE<br>Black stripe                                                                                                               |
|               | CERTIFICAT REÇU<br>À L'ATELIER DE<br>PROMOTION DE<br>CHAQUE NIVEAU<br><br>Certificate awarded on<br>Promotion Workshop<br>for each level. |

\* Voir l'annexe 3, VARIABLE compte tenu de différences de prix pour les gants à remettre.

#### Examens et promotions pour les ceintures jaunes et plus :

150\$ Kup 8 : Dobok brodé, ceinture jaune et examen tous les âges.

50\$ Kup 8 : ~~Dobok brodé~~, ceinture jaune et examen tous les âges.

35\$ Kup 7, 5 et 3 : examen pour chaque barre

70\$ Kup 6, 4 et 2 : examen pour la ceinture verte, la bleue et la ceinture rouge.  
L'examen inclut la ceinture d'une valeur de 15\$. Cet examen comprend les trois aspects suivants :

1. Examen théorique par écrit.
2. Évaluation du développement de la motricité chez les moins de 12 ans et évaluation de la condition physique pour les 13 ans et plus.
3. Évaluation technique.

## ANNEXE 2

### ÉQUIPEMENTS, UNIFORMES & VÊTEMENTS D'ÉQUIPE

Les prix incluent la préparation des commandes auprès de nos fournisseurs, les frais de livraison à notre bureau administratif, le transport et la remise des commandes le jour de l'atelier. En cas d'erreur de grandeurs, nous effectuons l'échange sans frais. Les rabais offerts s'appliquent seulement à l'achat de nos ensembles. En cas d'achat unique, le prix suggéré s'applique et le rabais offert est de moindre valeur.

#### Ateliers de promotion et intégration aux cours « réguliers »

Cliquez ici pour effectuer une pré-commande :

#### L'ensemble de départ pour les 4 à 12 ans



- ✓ Ceinture ½ jaune 17,25\$
- ✓ Atelier et certificat 35,00\$
- ✓ Pantalon du club 57,50\$
- ✓ Protège-dents/boîtier 15,00\$
- ✓ Gants GK6 ou G58 57,50\$

Valeur de.....182,25\$

« 15% de rabais! ».....154,90\$

Cliquez ici pour effectuer une pré-commande :

#### L'ensemble de départ pour les 13 ans et plus



- Atelier et certificat 35,00\$
- Pantalon du club 57,50\$
- Protège-dents/boîtier 15,00\$
- Gants d'entraînement G60 65,00\$

Valeur de .....172,50\$

« 15% de rabais! ».....146,50\$

## ANNEXE 2

### ÉQUIPEMENTS, UNIFORMES & VÊTEMENTS D'ÉQUIPE

#### EXAMEN de KUP 8 | CEINTURE JAUNE

Aucun autre uniforme ne sera accepté au-delà de la ceinture jaune, ce dobok devient obligatoire et doit en être un approuvé ITF tel que le modèle sur la photo.

|                             | [Enfants] | [ados/adus] |
|-----------------------------|-----------|-------------|
| Frais d'examen <sup>1</sup> | 35,00\$   | 35,00\$     |
| Ceinture jaune              | 17,25\$   | 17,25\$     |
| Dobok                       | 90,00\$   | 100,00\$    |
| Broderie du club            | 23,00\$   | 23,00\$     |

Valeur de.....165,25\$.....175,25\$

« 10% de rabais! »

|                                | [Enfants] | [ados/adus] |
|--------------------------------|-----------|-------------|
|                                | 148,75\$  | 157,75\$    |
| <sup>1</sup> Sans l'uniforme : | 50\$      | 50\$        |



#### DOBOK [À L'UNITÉ]

|                  | [Enfants] | [ados/adus] |
|------------------|-----------|-------------|
| Dobok            | 90\$      | 100\$       |
| Broderie du club | 23\$      | 23\$        |

Valeur de.....113\$.....123\$

« 15% de rabais! »

|                       | [Enfants] | [ados/adus] |
|-----------------------|-----------|-------------|
| Prix de l'association | 95\$      | 104,50\$    |

## ANNEXE 2

### ÉQUIPEMENTS, UNIFORMES & VÊTEMENTS D'ÉQUIPE

Notre t-shirt de club en coton [prix de détail suggéré@28,75\$]



[L'édition 2023](#) est inspirée de la broderie 2 couleurs (noire et or) de notre uniforme et la couleur bleue du drapeau du Québec. C'est notre t-shirt de compétition. Il est également permis de le porter lors des entraînements en été. Modèle basic en coton. Le t-shirt est imprimé au dos de notre logo 'Arts Martiaux Éléments' en 2 couleurs



Apogee est une marque de vêtements techniques basée à Saint-Augustin près de Québec. Apogee conçoit et fabrique des vêtements respirants de haute qualité. Apogee habille les équipes sportives de tous les niveaux, allant des sportifs amateurs aux athlètes de classe mondiale.

Prix club

T-shirt Apogee du club [prix de détail suggéré@57,50\$].....55\$



#### [L'édition 2023 :](#)

Fabriquée en 100% polyester  
Respirant et entièrement sublimé  
Tissus fabriqués avec de fibres recyclées et colorants de tissus organiques  
Méthodes d'impression de textiles par sublimation, qui ont très peu d'impact sur l'environnement.

Prix club

Veste Apogee du club [prix de détail [suggéré@185\\$](#)].....150\$

**Rabais de 35\$**

#### [L'Édition 2023](#) modèle TRIATHLON :

Coupe-vent résistant à l'eau

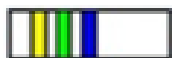


2 poches zippées aux côtés  
Fabriquée en 100% polyester COOLMAX  
Respirant et entièrement sublimé  
Tissus fabriqués avec fibres recyclées et colorants organiques  
Semi-moulé avec collet allongé  
Méthodes d'impression par sublimation, qui ont très peu d'impact sur l'environnement.

## ANNEXE 2

# ÉQUIPEMENTS, UNIFORMES & VÊTEMENTS D'ÉQUIPE

### Niveau 4



Intégration aux sports de combats dans les cours « réguliers »

Équipements de protection obligatoires

4 à 7 ans



*Cliquez ici pour commander :*

L'ensemble de base, 4-7 ans :

|                                    |      |
|------------------------------------|------|
| Casque en mousse                   | 68\$ |
| Visière de protection              | 85\$ |
| Protège-pieds mousse               | 50\$ |
| Atelier et certificat <sup>1</sup> | 35\$ |

*Valeur de...238\$*

« Rabais de 16% » 189,50\$

<sup>1</sup> Tarif des équipements sans l'atelier :

*Cliquez ici pour commander :*

Sans l'atelier 4-7 ans : 258\$

*Valeur de...232,50\$*

8 + ans



*Cliquez ici pour commander :*

L'ensemble de base, 8 ans + :

|                                    |      |
|------------------------------------|------|
| Casque en mousse                   | 68\$ |
| Visière de protection              | 85\$ |
| Protège-pieds vinyle               | 79\$ |
| Atelier et certificat <sup>1</sup> | 35\$ |

*Valeur de...315\$*

« 20% de rabais » 202\$

*Cliquez ici pour commander :*

Sans l'atelier 8 ans + : 199\$

*Valeur de...287\$*